



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Développement des dispositifs de santé numérique

Question écrite n° 20877

#### Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique, sur le développement des dispositifs de santé numérique. Le numérique influence fortement le domaine de la santé, bouleversant alors la recherche médicale ainsi que l'organisation des soins. En France, le recours à des services de santé en ligne comme les consultations s'élève à 12 % contre 18 % en moyenne au sein de l'Union européenne. On note dès lors un certain retard en comparaison avec les pays voisins. Ainsi, dès le 1er janvier 2022, la création d'un espace numérique de santé pour chaque citoyen sera mis en place. Cet outil contiendra notamment des comptes rendus hospitaliers, des résultats d'analyses ou bien des ordonnances. Il s'agira alors d'informations personnelles et confidentielles. L'automatisation du système de santé représentera une réelle individualisation de la prise en charge des patients puisque cette médecine en continu rassure et implique les patients qui deviennent acteurs de leur santé. Cependant, à l'heure où l'e-santé se développe, les Français se montrent de plus en plus méfiants et se confortent dans l'idée que l'intervention d'un médecin ou d'un autre professionnel de santé reste primordiale. Selon une étude de trois épidémiologistes de l'université Paris Descartes et de l'Hôtel-Dieu, seuls 3 % des patients accepteraient une automatisation complète du système de santé. Les freins à la généralisation demeurent donc nombreux. On peut dès lors citer le manque d'interconnexions entre les différents systèmes informatiques créant un partage parcellaire d'informations sur les patients et le manque de sécurisation des données provoquant la crainte de la non protection de la vie privée. De ce fait, il l'interroge sur les moyens que le Gouvernement souhaite mettre en place afin d'allier nouvelles technologies et respect de la volonté des patients concernant l'intervention de spécialistes, le respect de la confidentialité mais également ce qui est envisagé en matière de sensibilisation à ces nouveaux outils que de nombreux Français ne se disent pas prêts à adopter.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Fiévet](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20877

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Numérique](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 juin 2019](#), page 5766

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)